



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE

Trente-neuvième session

Rome, 6-13 juin 2015

Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement intéressant la FAO, programme de développement pour l'après-2015 et objectifs de développement durable

Résumé

2015 est l'année butoir pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) fixés en 2000, qui allaient de réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim, à faire reculer la mortalité infantile, en passant par la lutte contre la propagation du VIH/SIDA. Les OMD ont marqué une étape importante dans les efforts mondiaux et nationaux de développement et promu une culture du suivi et de l'évaluation. Une nouvelle série d'objectifs, les objectifs de développement durable (ODD), sera approuvée lors d'un sommet des Nations Unies qui se tiendra en septembre 2015. Le présent document expose les progrès accomplis dans la réalisation des OMD pertinents pour le mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il décrit également le processus qui a conduit à l'élaboration de la série d'ODD et du programme de développement pour l'après-2015 et présente les objectifs proposés qui intéressent directement les travaux de la FAO. Enfin, le document traite des questions liées à la mise en œuvre du nouveau cadre de développement et de l'appui que les organismes du système des Nations Unies, en particulier la FAO, seront appelés à fournir afin de garantir le succès de la mise en œuvre au niveau des pays.

Suite que la Conférence est invitée à donner

La Conférence est invitée à examiner les progrès accomplis dans la réalisation des cibles des OMD intéressant la FAO et à donner des indications à l'Organisation concernant la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Jomo Kwame Sundaram
Coordonnateur chargé du développement économique et social
Tél.: +39 0657053566

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mn424

I. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement intéressant la FAO

1. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont constitué le tout premier cadre mondial d'orientation du développement international. Huit objectifs qui ont donné lieu à un soutien sans précédent: un large éventail de parties prenantes ont participé à la mobilisation des ressources et ont contribué à catalyser les actions à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs. La Déclaration du Millénaire et les OMD ont encouragé une culture du suivi et de l'obligation de rendre des comptes. Enfin, le cadre de suivi des OMD a servi de moteur à la prise de décisions en matière de politiques de développement et il a contribué à améliorer les capacités statistiques et la disponibilité des données.
2. La FAO a contribué à la réalisation des OMD tant au niveau mondial qu'à l'échelon des pays, en particulier celle de l'OMD 1 - «éliminer l'extrême pauvreté et la faim», et de l'OMD 7 - «préserver l'environnement». L'Organisation assure le suivi de quatre indicateurs relatifs aux OMD 1 et 7, et établit des rapports sur les progrès réalisés au niveau mondial.
3. La première cible de l'OMD 1 consistait à réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes vivant dans la pauvreté extrême. En 1990, près de la moitié de la population des pays en développement vivait avec moins de 1,25 USD par jour. Ce taux était tombé à 22 pour cent en 2010, et l'objectif de réduction de la pauvreté était atteint cinq ans avant l'échéance fixée. Dans le même temps, le nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême est passé de 1,9 milliard en 1990 à 1,2 milliard en 2010. De manière globale, la pauvreté a reculé, mais les progrès ont été inégaux. Certaines régions, comme l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est, ont atteint l'objectif avant l'échéance, tandis que d'autres, notamment l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud, ont pris du retard.
4. S'agissant de la deuxième cible de l'objectif de réduction de la pauvreté, à savoir assurer le plein emploi et un travail décent et productif pour tous, la proportion, sur le nombre total d'actifs, de travailleurs familiaux non rémunérés et de travailleurs indépendants dans les régions en développement a diminué: 56 pour cent en 2013, contre 67 pour cent deux décennies plus tôt. Cette proportion a baissé de 2,8 points de pourcentage au cours de la période de 2008-2013, contre 4 points de pourcentage pour la période quinquennale précédente (2003-2008). Lorsqu'une forte proportion de travailleurs ont un emploi vulnérable, cela signifie que les modalités de travail informel sont très répandues. De manière générale, les travailleurs qui se trouvent dans une telle situation ne disposent pas d'une protection sociale adéquate, ont de faibles revenus, travaillent dans des conditions pénibles et peuvent voir leurs droits fondamentaux bafoués.
5. La troisième cible de l'OMD 1 visait à réduire de moitié, entre 1990-1992 et 2015, la proportion de personnes souffrant de la faim dans les pays en développement. Les dernières estimations de la FAO indiquent qu'en 2014-2016, environ 795 millions de personnes sont sous-alimentées dans le monde, ce qui représente une diminution de plus de 167 millions de personnes sur la dernière décennie, et 216 millions de personnes de moins qu'en 1990-1992. Sur la même période, la prévalence de la sous-alimentation est passée de 23,3 à 12,9 pour cent dans le monde (L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015). Depuis 1990-1992, 72 pays en développement sur les 129 pays suivis ont atteint la première cible de l'OMD 1, concernant la faim, et neuf pays sont aujourd'hui en passe d'y parvenir. L'objectif mondial de lutte contre la faim n'est pas hors d'atteinte: il nécessite un engagement politique concerté et soutenu au plus haut niveau, doublé d'une approche intégrée des mesures à mettre en œuvre.

Extrait de *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015*

De grands écarts persistent entre les régions. Certaines régions ont enregistré des progrès rapides en matière de réduction de la faim: l'Amérique latine ainsi que l'Asie de l'Est et du Sud-Est ont atteint la cible c de l'OMD 1 concernant la lutte contre la faim. Le Caucase, l'Asie centrale, ainsi que l'Afrique du Nord et de l'Ouest ont également atteint cette cible. Les Caraïbes, l'Océanie, l'Asie du Sud, ainsi que l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est ont aussi enregistré des progrès, mais à un rythme trop lent

pour pouvoir atteindre l'OMD 1c. Enfin, l'Afrique centrale et l'Asie de l'Ouest s'éloignent des objectifs de réduction de la faim, ces régions enregistrant aujourd'hui au sein de leur population une plus grande proportion de personnes sous-alimentées par rapport à 1990-1992.

Fin de citation

6. Parallèlement, selon les estimations, 99 millions d'enfants de moins de 5 ans dans le monde présentaient une insuffisance pondérale en 2012, soit 15 pour cent des enfants de moins de 5 ans, ou encore, un sur sept environ. Le nombre d'enfants présentant une insuffisance pondérale a diminué de 38 pour cent par rapport à 1990, où ils étaient 160 millions, selon les estimations. Parallèlement, on estime que 162 millions d'enfants de moins de 5 ans restent confrontés au risque de voir leur développement cognitif et physique compromis et de subir des retards de croissance. La prévalence des retards de croissance est passée d'environ 40 pour cent en 1990 à 25 pour cent en 2012; toutes les régions connaissent des baisses, à l'exception de l'Afrique subsaharienne.

7. Outre la prévalence de la sous-alimentation, la FAO rend compte sur trois indicateurs relatifs à l'OMD 7: la couverture forestière, l'utilisation des ressources en eau renouvelables et la proportion de stocks de poisson pêchés à des niveaux biologiquement durables.

8. Entre 2000 et 2010, 13 millions d'hectares de forêts disparaissaient chaque année dans le monde, soit par dévastation liée à des causes naturelles, soit parce que les terres étaient converties pour d'autres utilisations. En ce qui concerne l'utilisation des ressources en eau renouvelables, l'Afrique du Nord et la péninsule arabique en Asie de l'Ouest présentent des taux de prélèvement qui excèdent la limite de ce qui est considéré comme durable, tandis que dans d'autres régions, le taux de prélèvement est inférieur au seuil de durabilité. Ces chiffres régionaux masquent toutefois des différences énormes à l'intérieur des régions et des pays: dans plusieurs pays, de nombreuses personnes vivent dans des zones touchées par de graves pénuries d'eau. Pour ce qui est des ressources marines, le pourcentage de stocks de poissons pêchés à des niveaux biologiquement durables a diminué, en d'autres termes, la surpêche a progressé. Depuis 1990, le nombre de stocks de poissons réduits à des niveaux non viables continue d'augmenter, atteignant un sommet de 32,5 pour cent en 2008 avant de retomber à 28,8 pour cent en 2011.

II. Des OMD aux ODD

9. Le monde de 2015 n'est plus celui de 2000 et, à cet égard, il va de soi que le programme de développement pour l'après-2015, et notamment la série d'objectifs de développement durable (ODD), sera bien plus qu'un simple suivi des OMD. Bien que les OMD aient constitué un formidable levier de mobilisation à tous les niveaux en faveur des priorités communes de développement, il leur a été reproché de ne pas aborder comme il se devait certaines dimensions importantes du développement durable et d'encourager des approches cloisonnées du développement. Les États Membres ont par ailleurs insisté sur le fait que le processus d'adoption de la nouvelle série d'objectifs devait être beaucoup plus ouvert et participatif, et qu'il devait être conduit et pris en main par les États Membres eux-mêmes.

10. Le monde d'aujourd'hui est confronté à des défis qui sont liés les uns aux autres, et qui ne peuvent pas être relevés séparément: l'insécurité alimentaire, la malnutrition, le changement climatique, la pénurie de ressources naturelles, les problèmes liés à l'énergie et la pauvreté persistante. Pour relever ces défis, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), intitulé *L'avenir que nous voulons*, prévoyait la création d'un groupe de travail ouvert chargé d'élaborer un ensemble d'ODD qui devaient être «concrets, ambitieux, d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et des priorités nationales.»

11. Le groupe de travail a été créé par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies en janvier 2013, et a présenté sa proposition de liste d'ODD en juillet 2014. Le rapport du groupe de travail réaffirme que l'élimination de la pauvreté et de la faim constituent les principales priorités. Il comprend une brève introduction, 17 objectifs et 169 cibles, et présente des réflexions globales pour l'élimination de la pauvreté (objectif 1), pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable

(objectif 2), et pour l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles (objectifs 12, 14 et 15, notamment).

12. L'objectif 1 s'attaque à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, aussi bien la pauvreté absolue que la pauvreté relative, et désigne la protection sociale, l'égalité d'accès à la terre et aux autres ressources, ainsi que la résilience, comme des éléments clés de la lutte contre ce fléau. Il reprend également des questions et interactions essentielles qui apparaissent dans les objectifs stratégiques 3 et 5 de la FAO.

13. Contrairement à l'approche des OMD, l'objectif 2 offre une vision globale en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et d'agriculture durable, de la même façon que les objectifs stratégiques 1, 2 et 4 de la FAO. Les cibles relevant de cet ODD portent sur l'accès, dimension critique de la sécurité alimentaire, l'ensemble des questions touchant à la malnutrition, la productivité et les revenus des petits producteurs de denrées alimentaires, les systèmes de production alimentaire durables et résilients et la préservation de la biodiversité et des ressources génétiques. Diverses cibles relevant d'autres ODD viennent compléter l'objectif 2; elles portent sur les régimes fonciers, la gouvernance des ressources en eau, l'efficacité énergétique, les pertes et gaspillages de produits alimentaires, le changement climatique, les ressources océaniques et marines, les écosystèmes, la biodiversité, les forêts, les montagnes et les terres/sols.

14. Les perspectives de la FAO en matière de développement durable, l'importance majeure pour les moyens de subsistance en milieu rural d'une utilisation durable des ressources naturelles et le rôle critique des petits producteurs alimentaires en tant qu'agents du changement et gestionnaires des ressources naturelles sont autant d'éléments que l'on retrouve tout au long du rapport du groupe de travail ouvert. En outre, des cibles concrètes, qui mettent en balance les trois dimensions de la durabilité – économique, sociale et environnementale – accordent une juste place aux liens qui existent entre la sécurité alimentaire et l'environnement. Les ODD encouragent également une utilisation durable des ressources naturelles pour le développement d'une manière plus globale que les OMD, dont un seul objectif (l'OMD 7) portait sur la dimension environnementale du développement durable.

15. Depuis la Conférence Rio+20, la FAO s'emploie à sensibiliser au fait que les services des écosystèmes et les ressources naturelles sont utilisés en permanence dans différents systèmes de production alimentaire et, par conséquent, il est essentiel d'assurer non seulement la conservation, mais aussi l'utilisation durable et la restauration des ressources naturelles. Cette idée est formulée de manière exhaustive dans le rapport du groupe de travail ouvert. Outre l'ODD 2, l'objectif visant à gérer durablement et utiliser efficacement les ressources naturelles a été incorporé dans la cible 12.2. De plus, deux ODD - l'ODD 14 et l'ODD 15 - traitent exclusivement de la gestion et de l'utilisation des ressources naturelles, le premier porte sur les océans et les ressources aquatiques et le second, sur les écosystèmes et la biodiversité, les forêts et les montagnes, et les terres et les sols.

16. Les États Membres ont adhéré aux propositions présentées dans le rapport du groupe de travail ouvert, car elles répondaient aux critères d'un programme ambitieux, capable d'induire le changement et susceptible d'être appliqué universellement et constituaient une base appropriée pour les négociations finales du programme de développement pour l'après-2015. Des tâches importantes restent à accomplir, en particulier la mise en place d'un cadre permettant de mesurer et d'assurer le suivi de cet ambitieux programme. Le fait que les objectifs et cibles proposés soient en si grand nombre représente un véritable défi. Recueillir des données pour les indicateurs a un coût, et assurer l'homogénéité et la comparabilité des mesures au niveau mondial requiert un accord sur un ensemble commun d'indicateurs. Un cadre de suivi raisonnable nécessite un nombre minimum d'indicateurs, qui devraient être principalement des indicateurs de résultat. En outre, étant donné que les indicateurs des ODD seront universels, tous les pays devront faire rapport sur ces indicateurs, même si certaines cibles peuvent être adaptées à des situations particulières à un pays donné.

17. Une difficulté majeure concerne les ressources disponibles pour appuyer le suivi de nouveaux indicateurs d'ODD, sachant que les données existantes sont limitées pour de nombreuses dimensions de la durabilité. À cet égard, la FAO s'est engagée à collaborer avec les Membres et à soutenir le processus d'élaboration d'un cadre de suivi approprié et réaliste pour les ODD.

III. Mise en œuvre globale du programme de développement pour l'après-2015: de l'ODD 8 à l'ODD 17

18. Le programme de développement pour l'après-2015 sera adopté à l'occasion d'un sommet spécial des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra du 25 au 27 septembre 2015. Le document final convenu au niveau intergouvernemental donnera un aperçu des principaux moyens financiers et non financiers de mise en œuvre, notamment des mesures visant à améliorer le commerce, le transfert de technologie et le renforcement des capacités, et des mesures portant sur les questions systémiques. La mise au point définitive du module de mise en œuvre devrait être étayée par les résultats de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui aura lieu à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015.

19. La FAO a toujours été pleinement engagée dans le processus de financement du développement et affirme avec insistance que la pauvreté et la dégradation des ressources naturelles ont un impact fort sur la faim chronique et la malnutrition. Une récente étude de la Banque mondiale a révélé que la proportion de personnes extrêmement pauvres vivant en milieu rural est passée de 70 à 78 pour cent. Pour éliminer la pauvreté et lutter efficacement contre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, il est essentiel de venir à bout de la pauvreté rurale - notamment en promouvant une agriculture et des systèmes alimentaires durables, et en garantissant l'accès à des mécanismes de protection sociale.

20. Depuis Monterrey et Doha, la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable ont fait l'objet de stratégies nationales et régionales spécifiques, avec par exemple la Déclaration de Maputo et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale, qui ont ouvert la voie au Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire - un fonds d'affectation spéciale multidonateurs créé pour financer les plans d'investissement agricole stratégiques, inclusifs et fondés sur des données factuelles des pays à faible revenu.

21. Il reste qu'au niveau mondial, il est urgent d'augmenter les ressources financières consacrées à la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable. Pour être efficace, ce type d'assistance doit intervenir dans un environnement favorable caractérisé par des cadres de politique bien élaborés, une gouvernance améliorée, des partenariats régis par des principes et la responsabilité mutuelle. En 2011, on a estimé que 50,2 milliards d'USD d'investissements supplémentaires annuels nets (investissements publics dans l'agriculture et les secteurs connexes) étaient nécessaires au niveau mondial pour éliminer la faim d'ici 2025.

22. Le montant des financements manquants peut sembler impressionnant, mais cela n'est rien comparé aux coûts d'un *statu quo*. En effet, selon les estimations, le coût de la dénutrition et des carences en micronutriments représente 2 à 3 pour cent du PIB mondial, soit 1 400 à 2 100 milliards d'USD par an. Parallèlement, les interventions de sécurité alimentaire et nutritionnelle et les investissements agricoles comptent parmi les interventions les plus rentables en matière de développement, puisqu'elles comportent de multiples avantages sociaux, économiques et environnementaux. Des études ont montré que la croissance agricole est, en moyenne, au moins deux fois plus efficace pour réduire la pauvreté que la croissance issue d'autres secteurs, et jusqu'à cinq fois plus efficace dans les pays à faible revenu disposant de peu de ressources.

23. Il sera également essentiel, aux fins de l'élaboration du cadre de développement pour l'après-2015, d'établir un partenariat mondial renouvelé sur la base des enseignements tirés de l'ODD 8. Cela passera par la concrétisation des engagements pris, en matière d'aide au développement - y compris l'aide publique au développement (APD), la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, ainsi que la promotion des partenariats entre de multiples intervenants dans tous les domaines et secteurs pertinents.

IV. Transition des OMD aux ODD: appui des Nations Unies à la mise en œuvre au niveau des pays

24. Pour appuyer les pays dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, en particulier pour assurer une transition sans heurt des OMD aux ODD et promouvoir une approche cohérente et coordonnée du développement durable, le système des Nations Unies examine actuellement un certain nombre d'adaptations institutionnelles potentielles. Le cadre pour l'après-2015 préconise la prise en main par les pays et l'obligation de rendre compte en matière de développement durable. Il convient par conséquent d'adopter des approches intégrées et fondées sur des données factuelles pour la formulation des politiques aux niveaux national, régional et mondial, de renforcer les capacités pour assurer une gouvernance cohérente, efficace et inclusive, et de mettre en place des structures de suivi efficaces pour suivre les progrès en temps réel.

25. Pour appuyer efficacement la mise en œuvre d'un programme de développement pour l'après-2015 qui induise le changement, l'Organisation des Nations Unies devra en permanence assurer une planification et une gestion axées sur les résultats, et examiner et aligner son cadre de résultats et ses priorités avec le cadre des ODD. Il sera crucial de renforcer l'appui aux pays dans les domaines de l'élaboration des politiques et de la gouvernance, du fait que les organismes des Nations Unies devront mieux répondre aux besoins des pays tout en favorisant la prise en main au niveau national dans la phase de mise en œuvre.

26. Le système des Nations Unies a déjà commencé à examiner ses méthodes de travail dans le contexte du processus visant à adapter l'ONU aux objectifs visés. Des processus ont été lancés dans le cadre du dialogue au sein du Conseil économique et social des Nations Unies ainsi que des débats et des processus de réforme des trois piliers du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) (Groupe des Nations Unies pour le développement, Comité de haut niveau chargé des programmes et Comité de haut niveau sur la gestion), afin de passer en revue le fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement et de déterminer les changements qui se révèlent nécessaires.

27. Le Groupe des Nations Unies pour le développement est récemment convenu d'une vision commune pour le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement. Le Conseil économique et social a par ailleurs décidé de lancer un dialogue transparent et ouvert à tous les acteurs concernés sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement, en tenant compte du programme de développement pour l'après-2015. Ce processus aboutira à l'adoption du prochain examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2016, qui déterminera l'orientation stratégique future du système des Nations Unies pour le développement. Le Groupe de travail sur le développement durable du Groupe des Nations Unies pour le développement a été créé pour accélérer la réalisation des OMD tout au long de 2015, tout en faisant progresser les préparatifs pour le succès de la mise en œuvre des ODD.

28. Le processus interne de réflexion stratégique approfondie lancé par la FAO en janvier 2012 vise à améliorer l'exécution et l'impact des travaux menés par l'Organisation en traduisant efficacement ses activités normatives en impact au niveau des pays et en s'appuyant sur son savoir mondial pour répondre aux priorités des Membres en matière de politique et d'investissement. C'est particulièrement le cas des cadres de politique et d'autres produits établis par des instances telles que les comités techniques de la FAO (Comité des pêches, Comité des forêts, Comité de l'agriculture et Comité des produits) et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), qui ont été traduits sur le plan opérationnel par le Cadre stratégique et les objectifs stratégiques de la FAO. Ces mécanismes institutionnels de concertation permettent à l'Organisation de contribuer efficacement à la mise en œuvre des ODD et au suivi des progrès.

29. Les principaux défis se situent au niveau des pays. Il est fondamental de faire mieux connaître les ODD dans les bureaux décentralisés et de s'assurer que les représentants et le personnel de la FAO soient prêts à appuyer la transcription des ODD dans les priorités et les programmes pris en main par les pays.

30. La FAO, en mettant au point les Cadres de programmation par pays (CPP), répond désormais pleinement aux besoins prioritaires des pays d'une manière qui mobilise et optimise l'utilisation des capacités opérationnelles et des connaissances de l'ensemble des unités compétentes de la FAO, indépendamment de l'endroit où elles se trouvent. L'appui et la coordination assurés auprès des bureaux de pays par les fonctionnaires techniques compétents des bureaux régionaux et sous-régionaux, par le réseau décentralisé de points focaux des CPP et par le Siège, garantit l'exhaustivité des approches proposées et le respect des principales normes de qualité - pertinence des résultats de la FAO pour l'ordre du jour national, caractère réalisable des résultats recherchés et possibilité d'en assurer la durabilité.

31. L'expérience acquise dans le contexte du Cadre stratégique révisé, des nouveaux objectifs stratégiques et des initiatives régionales ainsi que du Défi Faim zéro servira à consolider la contribution de la FAO au processus de l'après-2015. La vision globale émanant du Cadre stratégique de la FAO est donc bien prise en considération dans la formulation des ODD et de leurs cibles.

32. Les Membres peuvent ainsi attendre de la FAO qu'elle apporte un appui technique aux pays pour l'adaptation, la mise en œuvre et le suivi des ODD au niveau des pays. Le renforcement des capacités et de l'appui au niveau des bureaux décentralisés favoriserait la contribution de l'Organisation à la mise en œuvre des ODD. Au moment de réviser les activités de la FAO, il conviendrait notamment de réfléchir aux moyens d'aligner le Cadre stratégique révisé sur les ODD et d'assurer la contribution directe de celui-ci à leur mise en œuvre au niveau des pays, ainsi qu'au suivi des progrès accomplis.

V. Suite que la Conférence est invitée à donner

33. La Conférence est invitée à:

- Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des OMD;
- Donner à la FAO des indications sur la mise en œuvre du nouveau programme de développement et des ODD.